

SLX | PHOENIX MÉMOIRE MONDE OCTOBRE 2026

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance, ci-après le « titre de créance » ou le « produit ».

SLX | Phoenix Mémoire Monde Octobre 2026 est un titre de créance risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.

Ce document à caractère promotionnel n'a pas été rédigé par l'assureur.

Titre de créance émis par Natixis Structured Issuance SA (l'« Émetteur »), véhicule d'émission au Luxembourg offrant une garantie de formule donnée par Natixis (le « Garant » ; Standard & Poor's : A+/Moody's : A2/Fitch Ratings : A+⁽¹⁾). L'investisseur supporte les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant.

Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement : 10 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé). L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale, non mesurable a priori⁽²⁾, si le titre de créance est revendu avant la Date d'Échéance⁽³⁾, ou selon le cas de Remboursement Automatique Anticipé⁽⁴⁾ effectif.

Éligibilité : Compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance vie de capitalisation ou retraite. La présente brochure décrit les caractéristiques de **SLX | Phoenix Mémoire Monde Octobre 2026** et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. **Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**

ISIN : FR001401ACM8

Période de commercialisation : du 11 août 2026 au 6 novembre 2026. La période de commercialisation peut être close à tout moment.

Nous attirons votre attention sur le fait que le titre de créance est destiné à être offert exclusivement à un cercle restreint d'investisseurs au sens de l'article L411-2 du Code monétaire et financier (moins de 150 investisseurs). La présente brochure commerciale n'a pas fait l'objet d'une communication à l'AMF.

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.

1. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure le 29/07/2026, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité de l'Émetteur, ni constituer un argument de souscription au titre de créance. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.

2. L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance ou la date de remboursement automatique anticipé effective. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.

3. Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

4. Le remboursement automatique anticipé ne pourra se faire, en tout état de cause, avant la fin de la première année suivant la date d'évaluation initiale du produit.

. Points clés :

SLX | Phoenix Mémoire Monde Octobre 2026 est un titre de créance qui présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Une exposition à la performance du marché actions, via l'indice iEdge Global Developed Economies Decrement 50 Points GTR® (nommé ci-après le « Sous-Jacent de référence » ou « l'Indice »), calculé dividendes bruts réinvestis et diminué d'un montant fixe de 50 points par an (prélevé sur une base quotidienne).
- Le versement d'un coupon de 2,025 %⁽¹⁾ au titre du trimestre si, à une Date d'Évaluation Trimestrielle⁽²⁾ ou à la Date d'Évaluation Finale⁽²⁾, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 75,00 % de son Niveau Initial. Les coupons non perçus les trimestres précédents seront récupérés à la prochaine Date d'Évaluation Trimestrielle⁽²⁾ ou à la Date d'Évaluation Finale⁽²⁾ à laquelle la condition est à nouveau vérifiée.
- Un mécanisme de remboursement automatique anticipé possible dès le 4^e trimestre, si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé à une Date d'Évaluation Trimestrielle⁽²⁾ (soit un TRA brut maximum⁽³⁾ de 8,32 %⁽⁴⁾).
- La barrière dégressive de remboursement automatique anticipé est fixée à 100,00 % du Niveau Initial au 4^e trimestre et diminuera de 1,00 % tous les trimestres, pour atteindre 75,00 % au 29^e trimestre jusqu'au 39^e trimestre.
- Un remboursement du Capital Initial⁽¹⁾ à l'échéance si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 50,00 % de son Niveau Initial à la Date d'Évaluation Finale⁽³⁾.
- Une perte en capital partielle ou totale, si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 50,00 % de son Niveau Initial à la Date d'Évaluation Finale⁽²⁾.

1. Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.
2. Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.
3. TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.
4. Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un coupon conditionnel de 2,025 % de la 1^{re} à la 39^e Date de Paiement de Coupon et à un remboursement du Capital Initiale à la dernière Date de Remboursement Automatique Anticipé (le 13 août 2036).
5. AFPDB : Association Française des Produits d'investissement de Détail et de Bourse

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale du titre de créance SLX | Phoenix Mémoire Monde Octobre 2026, soit 1 000 euros. Le montant remboursé est calculé sur la base de la valeur nominale du titre de créance, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. Les rendements indiqués dans ce document sont des taux nominaux qui ne tiennent pas compte du niveau de l'inflation. Le rendement réel du produit peut être significativement inférieur dans un contexte de forte inflation. Les Taux de Rendement Annuel nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en comptes-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1,00 % par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. L'investisseur supporte les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant. Dans cette brochure, les calculs de TRA sont effectués pour un investissement de 1 000 euros le 6 novembre 2026 jusqu'à la Date d'Échéance (le 13 novembre 2036) ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé. En cas d'achat après le 6 novembre 2026 et/ou de vente du titre de créance avant son échéance effective (et/ ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, de retraite ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie et de retraite), le Taux de Rendement Annuel effectif peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital. La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance SLX | Phoenix Mémoire Monde Octobre 2026, ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, et l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'Assureur. Avant d'investir dans un produit structuré, l'investisseur peut consulter la page pédagogique sur le site de l'AFPDB⁽⁵⁾ Comprendre pour mieux investir**

. Avantages/Inconvénients :

Avantages :

- Versement d'un coupon conditionnel de 2,025 %⁽²⁾ au titre du trimestre si, à une Date d'Évaluation Trimestrielle⁽¹⁾ ou à la Date d'Évaluation Finale⁽¹⁾, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 75,00 % de son Niveau Initial.
- L'investisseur bénéficie des coupons non perçus précédemment grâce à l'effet mémoire si, à une Date d'Évaluation Trimestrielle⁽¹⁾ ou à la Date d'Évaluation Finale⁽¹⁾, la condition d'attribution du coupon présentée dans le point précédent est réalisée.
- Un remboursement automatique anticipé⁽²⁾ si, à une Date d'Évaluation Trimestrielle⁽¹⁾ (de la fin du 4^e trimestre à la fin du 39^e trimestre), le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé⁽³⁾.
- À l'échéance des 40 trimestres, si SLX | Phoenix Mémoire Monde Octobre 2026 n'a pas été rappelé par anticipation, l'investisseur bénéficie d'un remboursement de l'intégralité de son Capital Initial⁽¹⁾, si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 50,00 % de son Niveau Initial à la Date d'Évaluation Finale⁽¹⁾.
- Effet dégressif : le niveau de la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé diminue au fur et à mesure des Dates d'Évaluation Trimestrielle⁽¹⁾. La barrière dégressive de remboursement automatique anticipé est fixée à 100,00 % du Niveau Initial au 4^e trimestre et diminuera de 1,00 % tous les trimestres, pour atteindre 75,00 % au 29^e trimestre jusqu'au 39^e trimestre.

Inconvénients :

- SLX | Phoenix Mémoire Monde Octobre 2026 présente un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie (en cas de revente du titre de créance à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) et à l'échéance (si, à la Date d'Évaluation Finale⁽¹⁾, le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 50,00 % de son Niveau Initial). La valorisation de SLX | Phoenix Mémoire Monde Octobre 2026 est très sensible, à l'échéance, à une faible variation du niveau de l'Indice autour des seuils de 50,00 % et de 75,00 % de son Niveau Initial.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut durer de 4 à 40 trimestres (soit de 1 an à 10 ans), si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé.
- Le gain maximum de l'investisseur est limité au coupon de 2,025 %⁽¹⁾ par trimestre écoulé. L'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse du niveau de l'Indice (Effet de Plafonnement du Gain).
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut (qui induit un risque de non remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite du Garant.
- L'Indice est un indice « décrétement » et ne présente pas le rendement total des actifs dans lesquels il est investi. L'Indice est diminué d'un montant fixe de 50 points par an (prélevé sur une base quotidienne). Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au montant fixe, la performance de l'indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.
- Bien que le produit soit libellé en Euro, l'Indice est composé de valeurs libellées dans des devises autres que l'Euro. Le niveau de l'Indice peut donc être impacté par l'évolution du taux de change.

. Facteurs de Risques :

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de Base (tel que défini dans la section « Informations Importantes » de la présente brochure). Ces risques sont notamment :

- **Risque de perte en capital** : En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession desdits titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risque de perte en capital et/ou risque de coupons faibles voire nuls lié au Sous-Jacent** : Le remboursement du capital et les montants ou le nombre de coupons dépendent de la performance du Sous-Jacent. Ceux-ci seront déterminés par application d'une formule de calcul (voir, concernant le remboursement du capital, le mécanisme de remboursement) en relation avec le Sous-Jacent. Dans le cas d'une évolution défavorable de la performance du Sous-Jacent, accentuée, le cas échéant, par les termes de la formule (voir, concernant le remboursement du capital, le mécanisme de remboursement), les investisseurs pourraient percevoir un montant ou un nombre de coupons faibles voire nuls, subir une baisse substantielle des montants dus lors du remboursement et pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite** : En cas d'ouverture d'une procédure de résolution au niveau de l'Émetteur et/ou du Garant et/ou du Groupe BPCE ou en cas de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial et/ou ne pas recevoir la rémunération initialement prévue.
- **Risque de volatilité, risque de liquidité** : Une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourrait avoir un impact négatif sur le prix de cession des titres de créance. En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation desdits titres de créance. En l'absence de liquidité, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de les céder.
- **Risques liés à la modification, suppression ou perturbation du Sous-Jacent** : Scientific Beta (France) SAS, l'administrateur du Sous-Jacent, pourrait modifier de façon significative le Sous-Jacent, l'annuler ou ne pas publier son niveau. Dans ces cas et au choix de l'Agent de Calcul, le niveau du Sous-Jacent pourrait être calculé conformément à la formule et la méthode de calcul en vigueur avant cet évènement, être remplacé par celui d'un autre Sous-Jacent ou les titres de créances pourraient faire l'objet d'un remboursement anticipé à leur juste valeur de marché. Dans ces cas, les montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts dus pourraient être inférieurs aux montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts initialement anticipés et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

1. Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.
2. Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.
3. La barrière dégressive de remboursement automatique anticipé est fixée à 100,00 % du Niveau Initial au 4^e trimestre et diminuera de 1,00 % par trimestre, pour atteindre 75,00 % du Niveau Initial du 29^e trimestre au 39^e trimestre.

. Détail du mécanisme de remboursement :

Le Niveau Initial est déterminé par le niveau de clôture de l'Indice observé à la Date d'Évaluation Initiale, soit le 6 novembre 2026.

Un coupon conditionnel de 2,025 % par trimestre du 1^{er} au 40^e trimestre :

De la fin du 1^{er} trimestre à la fin du 40^e trimestre, si à une Date d'Évaluation Trimestrielle⁽¹⁾ ou à la Date d'Évaluation Finale⁽¹⁾, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 75,00 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit⁽²⁾ à la Date de Paiement de Coupon correspondante⁽¹⁾ :

Un coupon de 2,025 % au titre du trimestre
+
Un coupon mémoire pour chaque trimestre où aucun coupon n'a été versé

Grâce au mécanisme de « coupon mémoire », les coupons non versés précédemment sont ainsi cumulés et versés lors du prochain paiement éventuel de coupon.

Un remboursement automatique anticipé possible dès le 4^e trimestre :

Le remboursement automatique anticipé est conditionné à l'évolution de l'Indice par rapport à la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé. Cette barrière est fixée à 100,00 % du Niveau Initial au 4^e trimestre et diminuera de 1,00 % tous les trimestres, pour atteindre 75,00 % au 29^e trimestre jusqu'au 39^e trimestre.

De la fin du 4^e trimestre à la fin du 39^e trimestre, si à une Date d'Évaluation Trimestrielle⁽¹⁾, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, et l'investisseur reçoit⁽²⁾ à la Date de Remboursement Automatique Anticipé correspondante⁽¹⁾ :

Le Capital Initial
(soit un TRA Brut⁽³⁾ compris entre 7,90 % et 8,32 %⁽⁵⁾)
(soit un TRA Net⁽⁴⁾ compris entre 6,82 % et 7,24 %⁽⁵⁾)

Mécanisme de remboursement à l'échéance :

À la Date d'Évaluation Finale, le 6 novembre 2036, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été précédemment activé, on observe le niveau de clôture de l'Indice par rapport à son Niveau Initial.

Cas favorable : Si le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à 50,00 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit⁽²⁾ le 13 novembre 2036 :

Le Capital Initial
(soit un TRA brut⁽³⁾ compris entre 0,00 % et 8,32 %⁽⁶⁾)
(soit un TRA net⁽⁴⁾ compris entre -1,00 % et 7,23 %⁽⁶⁾)

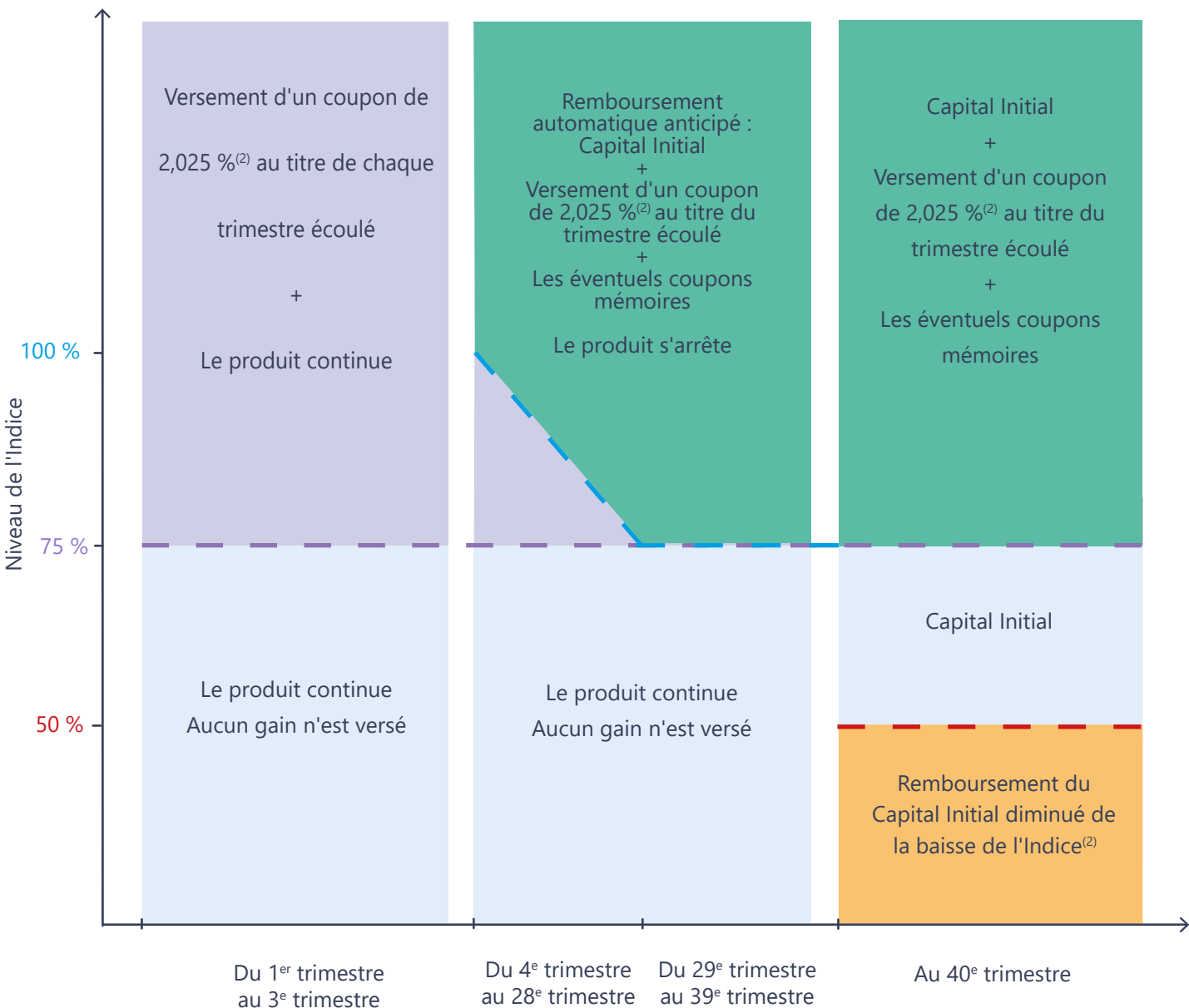
Cas défavorable : Si le niveau de clôture de l'Indice est strictement inférieur à 50,00 % de son Niveau Initial, l'investisseur subit une perte en capital et reçoit⁽²⁾ le 13 novembre 2036 :

Le Capital Initial diminué de la performance négative de l'Indice
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de la baisse du niveau de l'Indice. Cette perte en capital peut être partielle ou totale.

1. Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.
2. Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.
3. Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.
4. Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite, ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).
5. Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un coupon de 2,025 % de la 1^{re} à la 39^e Date de Paiement de Coupon et à un remboursement automatique anticipé à la dernière Date de Remboursement Automatique Anticipé, le 13 août 2036.
6. Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un coupon de 2,025 % à chaque Date de Paiement de Coupon du 1^{er} au 40^e trimestre.

. Détail du mécanisme de remboursement :

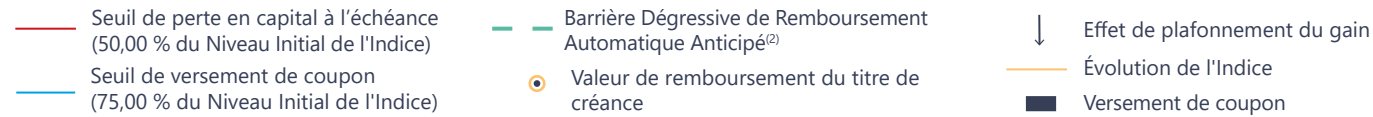
Illustration du mécanisme :



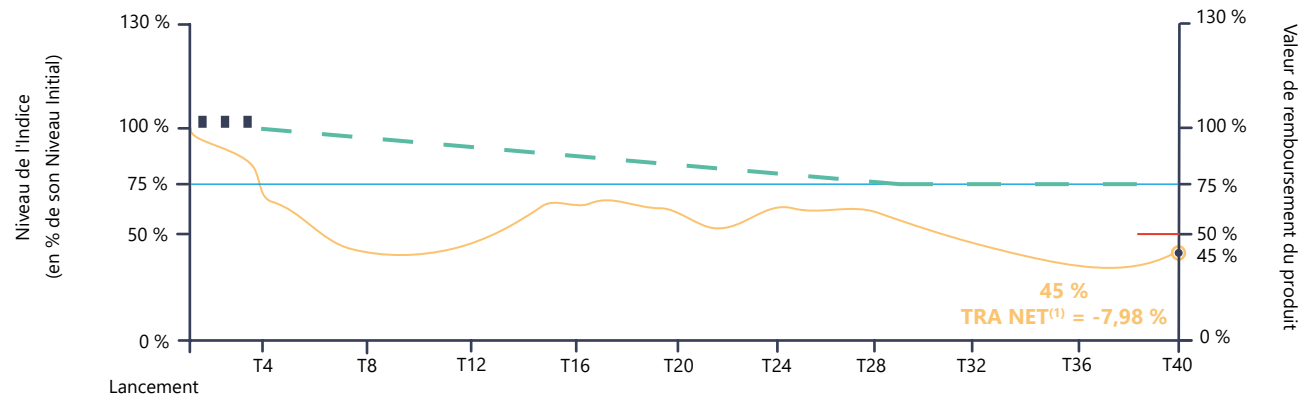
1. Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.
2. Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.
3. La barrière dégressive de remboursement automatique anticipé est fixée à 100,00 % du Niveau Initial au 4^e trimestre et diminuera de 1,00 % tous les trimestres, pour atteindre 75,00 % au 29^e trimestre jusqu'au 39^e trimestre.

. Illustrations :

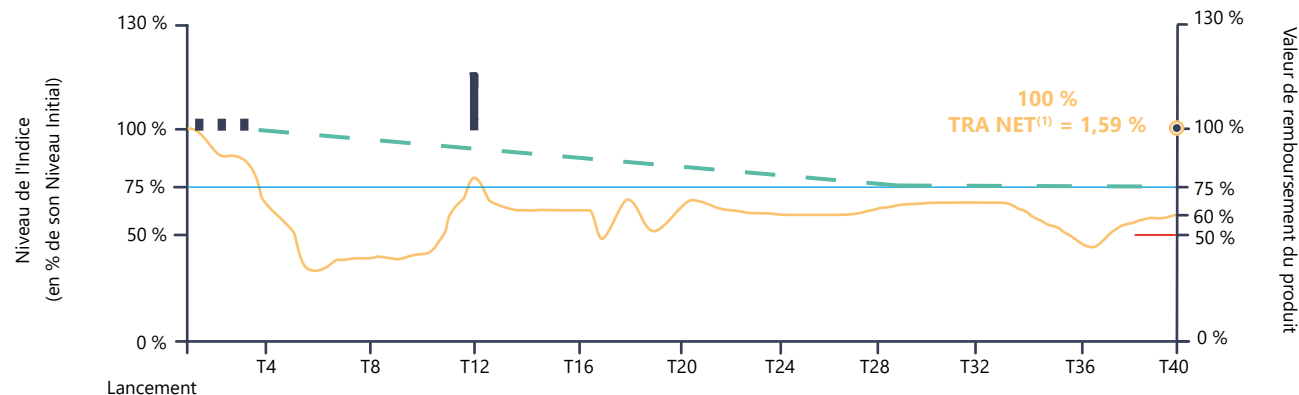
Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. **L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.**



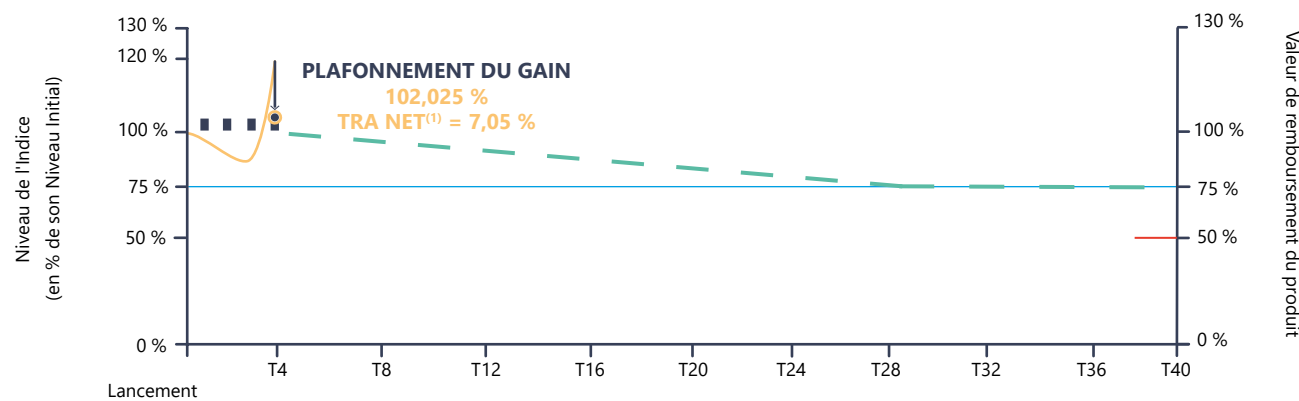
Scénario défavorable : Marché fortement baissier à long terme



Scénario intermédiaire : Marché modérément baissier à long terme



Scénario favorable : Marché haussier à court terme



- Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1,00 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).
- La barrière dégressive de remboursement automatique anticipé est fixée à 100,00 % du Niveau Initial au 4^e trimestre et diminuera de 1,00 % tous les trimestres, pour atteindre 75,00 % au 29^e trimestre jusqu'au 39^e trimestre.

. Illustrations :

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. **L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.**

Scénario défavorable : Marché fortement baissier à long terme :

- De la fin du 4^e trimestre à la fin du 39^e trimestre, aux Dates d'Évaluation Trimestrielle⁽¹⁾, le niveau de l'Indice est strictement inférieur à la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- Aux 3 premières Dates d'Évaluation Trimestrielle⁽¹⁾, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 75,00 % de son Niveau Initial : l'investisseur reçoit trois coupon de 2,025 % au titre des trimestres 1 à 3.
- À la Date d'Évaluation Finale⁽¹⁾, le niveau de l'Indice est égal à 45,00 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 55,00 %) : l'investisseur reçoit 45,00 % de son Capital Initial et subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à celle du niveau de l'Indice, soit une perte de 55,00 %.

Remboursement final : 45,00 % du Capital Initial
Valeur totale des coupons versés : 6,075 %
TRA brut⁽²⁾ : -7,05 % (contre -7,65 % pour l'Indice)
TRA net⁽³⁾ : -7,98 %

- Dans le cas défavorable où le niveau de l'Indice baisserait de plus de 50,00 % à la Date d'Évaluation Finale, la perte en capital serait supérieure à 50,00 % du capital investi, voire totale et le montant remboursé nul dans le cas le plus défavorable.

Scénario intermédiaire : Marché modérément baissier à long terme :

- De la fin du 4^e trimestre à la fin du 39^e trimestre, aux Dates d'Évaluation Trimestrielle⁽¹⁾, le niveau de l'Indice est strictement inférieur à la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- De la 1^{re} à la 3^e Date d'Évaluation Trimestrielle⁽¹⁾, puis à la 12^e Date d'Évaluation Trimestrielle⁽¹⁾, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 75,00 % de son Niveau Initial : l'investisseur reçoit trois coupons de 2,025 % au titre des trois premiers trimestres, puis un coupon de 2,025 % au titre du trimestre 12 ainsi que 8 coupons mémoires de 2,025 % au titre des trimestres 4 à 11 lors desquels aucun coupon n'a été perçu.
- À la Date d'Évaluation Finale⁽¹⁾, le niveau de l'Indice est égal à 60,00 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 40,00 %) : l'investisseur récupère son Capital Initial. Dans ce scénario, l'investisseur n'est pas impacté par la baisse du niveau de l'Indice à l'échéance.

Remboursement final : 100 % du Capital Initial
Valeur totale des coupons versés : 24,30 %
TRA brut⁽²⁾ : 2,62 % (contre -4,97 % pour l'Indice)
TRA net⁽³⁾ : 1,59 %

Scénario favorable : Marché haussier à court terme :

- De la 1^{re} à la 4^e Date d'Évaluation Trimestrielle⁽¹⁾, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 75,00 % de son Niveau Initial : l'investisseur reçoit quatre coupons de 2,025 % au titre des trimestres 1 à 4.
- À la 4^e Date d'Évaluation Trimestrielle⁽¹⁾, le niveau de l'Indice est égal à 120,00 % de son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit son Capital Initial. Dans ce scénario, l'investisseur ne bénéficie que partiellement de la hausse du niveau de l'Indice (Effet de Plafonnement du Gain).

Remboursement anticipé : 100,00 % du Capital Initial + un dernier coupon de 2,025 %
Valeur totale des coupons versés : 8,10 %
TRA brut⁽²⁾ : 8,14 % (contre 19,47 % pour l'Indice)
TRA net⁽³⁾ : 7,05 %

Information importante : la valorisation de SLX | Phoenix Mémoire Monde Octobre 2026 en cours de vie peut évoluer indépendamment du niveau de l'Indice et connaître de fortes fluctuations en particulier aux Dates d'Évaluation Trimestrielle, si le niveau de l'Indice est proche de la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé, et à la Date d'Évaluation Finale, s'il est proche de 50,00 % et de 75,00 % de son Niveau Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du niveau et de la volatilité de l'Indice, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur et du Garant.

- Veillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.
- Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.
- Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1,00 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

. Présentation du sous-jacent de référence :

Description de l'indice iEdge Global Developed Economies Decrement 50 Points GTR®:

L'indice iEdge Global Developed Economies Decrement 50 Points GTR® est un indice administré par Scientific Beta (France) SAS, calculé et publié par SGX. Il est composé d'une sélection de 205 valeurs sélectionnées pour leur leadership en capitalisation boursière dans leur zone (Europe, États-Unis, Japon et Corée du Sud) et dans leur secteur respectif (bancaires, financiers, industries, composantsélectroniques, logiciels et conseils, secteurs de la Tech, secteur Hardware et services d'investissement).

La répartition géographique est la suivante : 50 % Etats-Unis, 30 % Europe, 10 % Japon et 10 % Corée du Sud. Au sein de chaque zone, les secteurs sont équipondérés et au sein de chaque secteur les valeurs sont pondérées par la capitalisation boursière. La composition de l'indice est revue et rebalancée trimestriellement.

L'Indice est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes bruts (versés par les actions composant l'Indice au fil de l'eau tout le long de la vie du produit) puis en soustrayant un montant fixe de 50 points par an. **Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au montant fixe, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un Indice dividendes non réinvestis classique.** Par ailleurs, cette performance sera d'autant plus pénalisée en cas de baisse de l'Indice. En effet, la baisse de l'Indice sera accélérée et amplifiée, car ce montant fixe pèsera plus fortement, relativement au niveau de l'Indice⁽¹⁾.

À titre d'information, le niveau moyen des dividendes bruts versés sur les 10 dernières années est de 38,69 points. **Les montants des dividendes passés ne préjugent pas des montants des dividendes futurs.**

L'indice contient des valeurs libellées dans une devise différente de l'Euro : le niveau de l'Indice pourra donc être impacté par l'évolution des taux de change.

La consultation de l'indice iEdge Global Developed Economies Decrement 50 Points GTR® est accessible sur le site de l'administrateur <https://www.sgx.com/indices/products/GLODEVGDG>, ainsi que sur différents sites d'informations financières ou le site de Natixis <https://equityderivatives.natixis.com/fr/indice/GLODEVGDG/>, ainsi que différents sites d'informations financières (Ticker Bloomberg : GLODEVGDG Index).

1. Pour plus de détails relatifs aux indices à décrétement, l'investisseur peut consulter la page pédagogique sur le site de l'AFPDB (Association Française des Produits d'investissement de Détail et de Bourse) : <https://afpdb.org/indices-a-decrement-specificites-atouts-et-inconvenients/>

. Présentation du sous-jacent de référence :

Évolution historique et simulée de l'iEdge Global Developed Economies Decrement 50 Points GTR® entre le 28/07/2016 et le 28/07/2026 :

Toutes les données précédant la date de lancement de l'Indice 9 juillet 2026 sont le résultat de simulations réalisées à partir de performances simulées passées visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé.

Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Les données chiffrées présentées dans ces illustrations sont fournies à titre purement indicatif et informatif, dans le seul but d'illustrer le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en aucun cas des performances futures et ne sauraient constituer une offre commerciale ou un conseil en investissement. **Cette évolution ne reflète pas la valeur de votre investissement.**



Source : Bloomberg, données du 28 juillet 2016 au 28 juillet 2026.

Performances cumulées et simulées de l'Indice

1 an	5 ans	10 ans
35,74 %	58,36 %	124,50 %

Source : Bloomberg, données du 28 juillet 2016 au 28 juillet 2026.

Principales caractéristiques financières :

Type	Titre de créance complexe présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, ayant été approuvé le 2 juin 2026 par l'AMF sous le n° 26-175.
Émetteur	Natixis Structured Issuance SA (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis, les titres de créance de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
Garant	Natixis (S&P : A+/Moody's : A2/Fitch Ratings : A+ au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation).
Garantie en Capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance.
Devise	Euro (€)
Montant Nominal Total	30 000 000 €
Code Isin	FR001401ACM8
Sous-jacent	L'indice iEdge Global Developed Economies Decrement 50 Points GTR® (code Bloomberg : GLODEV DG Index), indice avec décremént calculé dividendes bruts réinvestis, diminué de 50 points d'indice par an pélevés sur une base quotidienne.
Éligibilité	Contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite, comptes-titres.
Prix d'émission	100 % de la Valeur Nominale
Durée d'investissement conseillée	10 ans
Valeur Nominale	1 000 €
Date d'Émission	11 août 2026
Période de Commercialisation	Du 11 août 2026 (9h00 CET) au 6 novembre 2026 (17h00 CET) inclus. La période de commercialisation peut être close à tout moment.
Niveau Initial	Le Niveau Initial est déterminé par le niveau de clôture de l'Indice à la Date d'Évaluation Initiale.
Date d'Évaluation Initiale	6 novembre 2026
Dates d'Évaluation Trimestrielle	Le 6 ^e jour du mois de chaque trimestre, ou le Jour de Bourse suivant s'il ne s'agit pas d'un Jour de Bourse, à partir du 10 février 2027 et jusqu'au 6 novembre 2036. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le niveau de clôture de l'Indice est publié. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de jours non ouvrés.
Dates de Remboursement Automatique Anticipé éventuelles	Le 5 ^e Jour de Bourse suivant la date d'Évaluation Trimestrielle, à partir du 15 novembre 2027 et jusqu'au 13 août 2036. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le niveau de clôture de l'Indice est publié. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de jours non ouvrés.
Dates de Paiement de Coupon	Le 5 ^e jour ouvré suivant la Date d'Évaluation Trimestrielle ou la Date d'Évaluation Finale, à partir du 17 février 2027, et jusqu'au 13 novembre 2036. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de jours non ouvrés.
Date d'Évaluation Finale	6 novembre 2036
Date d'Échéance	13 novembre 2036
Seuil de perte en capital à échéance	50 % du Niveau Initial de l'Indice
Cotation	Luxembourg Stock Exchange
Règlement	Euroclear France
Marché secondaire	NATIXIS pourra fournir un prix indicatif des titre de créance aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra excéder 1,00 %.
Commission de distribution	La commission de distribution ponctuelle pourra atteindre un montant maximum annuel de 1,00 % du montant nominal des Titres de créance placés, calculée sur la durée de vie maximale des Titres de créances. La commission sera versée au distributeur à l'issue de la période de commercialisation et/ou prendra la forme d'une réduction du prix de cession des titres au distributeur. Elle sera acquise de manière définitive par le distributeur quelle que soit la durée de détention des titres. De plus, la commission de distribution récurrente pourra atteindre un montant maximum annuel de 0,20 % du montant des Titres de créance détenus et sur la durée de détention des Titres par les porteurs. Le prix d'offre du titre de créance inclut la commission de distribution. De plus amples informations sont disponibles auprès du distributeur sur demande.
Agent de calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt.
Publication de la valorisation	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur les pages d'information financière de Bloomberg, Reuters et Six Telekurs.
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Refinitiv sur fréquence bimensuelle. Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.

Nous attirons votre attention sur le fait que le titre de créance est destiné à être offert exclusivement à un cercle restreint d'investisseurs au sens de l'article L411-2 du Code monétaire et financier (moins de 150 investisseurs). La présente brochure commerciale n'a pas fait l'objet d'une communication à l'AMF.

. Avertissement :

Ce document à caractère promotionnel est rédigé par l'Émetteur en accord avec SILEX qui commercialise le titre de créance SLX PHOENIX MEMOIRE MONDE OCTOBRE 2026. Il est relatif à un titre de créance destiné à être offert exclusivement à un cercle restreint d'investisseurs au sens de l'article L411-2 du Code monétaire et financier (moins de 150 investisseurs). La présente brochure commerciale n'a pas fait l'objet d'une communication à l'AMF.

Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. L'ensemble des données est présenté hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (tel que défini ci-après) et les Conditions Définitives (telles que définies ci-après) préparées exclusivement pour les besoins de l'admission des titres de créance sur le marché réglementé de la Bourse du Luxembourg. La dernière version du document d'informations clés relatif à ce titre peut être consultée et téléchargée sur une page dédiée du site de Natixis (<https://cib.natixis.com/home/PIMS#kidSearch>). Ce document est destiné à être distribué dans le cadre des articles L411-2 du Code monétaire et financier et 211-2 paragraphe 4 du Règlement Général de l'AMF. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du titre de créance décrit. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce titre de créance peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIENIT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE TITRE DE CRÉANCE.** En cas d'incohérence entre les informations relatives aux caractéristiques des titres de créances figurant dans cette brochure et les Conditions Définitives relatives exclusivement à l'admission des titres de créance sur le marché réglementé de la Bourse du Luxembourg, ces dernières prévaudront. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date apposée en première page. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Sous réserve du respect des obligations que la loi met à sa charge, Natixis ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant de l'investissement dans ce titre de créance. Ce document ne constitue pas une recommandation personnalisée d'investissement. Il est destiné à être diffusé indifféremment à chaque destinataire et les titres de créance visés ne prennent en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. Les affirmations, hypothèses contenues dans ce document peuvent contenir des prédictions et ainsi contenir des risques et des incertitudes. Les résultats constatés et les développements peuvent différer substantiellement de ceux exprimés ou qui sont implicites dans les affirmations, hypothèses et opinions en fonction d'une variété de facteurs. Il ne peut y avoir de garantie que les résultats projetés, les projections ou les développements seront atteints. Aucune déclaration ou garantie explicite ou implicite n'est donnée par Natixis quant à l'accomplissement ou le bien fondé, de toute projection, tout objectif, estimation, prévision, affirmation, hypothèse et opinion contenu dans ce document et nul ne doit s'y fier. Rien dans ce document est ou doit être considéré comme une promesse ou une garantie quant au futur. D'autre part, il est à noter que,

dans le cadre de ses activités, Natixis peut être amenée à avoir des positions sur les Instruments Financiers et sur l'Émetteur au titre desquelles des recommandations ou opinions peuvent être données dans le document et les pièces jointes communiquées.

Natisis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir des informations sur tout produit, titre de créance, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, titre de créance, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce document à caractère promotionnel ne constitue pas un document d'analyse financière. Il est rappelé que les performances simulées passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Les Instruments Financiers décrits dans la présente communication à caractère promotionnel font l'objet d'une documentation juridique composée du prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, approuvé le 2 juin 2026 par l'AMF sous le n° 26-175, tel que modifié par ses suppléments successifs, et/ou mis à jour conformément à l'article 19(1ter) du Règlement (UE) 2017/1129, tel que modifié (le « Prospectus de Base ») et des conditions définitives en date du 7 août 2026 (les « Conditions Définitives ») préparées exclusivement pour les besoins de l'admission des titres sur le marché réglementé du Luxembourg. Le Prospectus de Base est disponible sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site dédié de Natixis (https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/382/PROGRAM_SEARCH), et des copies peuvent être obtenus auprès de Natixis 7 promenade Germaine Sablon, 75013 Paris, sur simple demande. Les Conditions Définitives sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg (www.bourse.lu) et de Natixis (<https://cib.natixis.com/devinet.pims.compliancecetool.web/api/ProspectusPublicNg/Download/FR001401ACM8/FT/DS>). L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les titres de créance offerts ou admis à la négociation sur un marché réglementé. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements et soumise à sa supervision. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque Centrale Européenne (« BCE »).

AVERTISSEMENT SGX®

Singapore Exchange Limited et/ou ses sociétés affiliées (collectivement, « SGX ») ne donne aucune garantie ou représentation, expresse ou implicite, quant aux résultats à obtenir de l'utilisation de l'indice iEdge Global Developed Economies Decrement 50 Points GTR® (« l'Indice ») et/ou du niveau auquel l'Indice se situe à un moment donné, un jour donné ou autre. L'Indice est calculé par SGX et administré par Scientific Beta (SAS) France. Scientific Beta (SAS) France et SGX ne seront pas responsables (que ce soit par négligence ou autrement) et ne seront pas tenus d'informer d'une quelconque erreur dans le présent document. L'Indice est une marque commerciale de SGX et est utilisée par Natixis sous licence. Tous les droits de propriété intellectuelle dans l'Indice sont dévolus à SGX.



www.silex-partners.com

PARIS

GENÈVE

ZURICH

LUGANO

LUXEMBOURG

MONACO

LONDRES

SILEX Finance : 32 rue de Monceau, 75008 PARIS : +33 1 83 75 72 77 : silexfi@silex-partners.com

Disclaimer

Article promotionnel. Ce document ainsi que toute information y afférente sont destinés à être distribués uniquement aux personnes concernées. Le destinataire ne doit ni modifier, ni le copier/plagier, ni agir en s'appuyant sur ce document, sans autorisation préalable de SILEX. Ce contenu n'est pas destiné à être une sollicitation ni une offre de service, il a uniquement pour objet d'informer les investisseurs potentiels. La préparation des informations fournies dans le présent document se fait avec un niveau élevé de soins. Néanmoins, des erreurs sont possibles. Le destinataire de ce document est invité à s'enquérir des conseils de professionnels afin de discuter des risques encourus avec les entreprises décrites dans ce document. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les références à certains titres et instruments financiers sont données à titre d'illustration uniquement. SILEX suppose que tous les utilisateurs comprennent les risques liés aux activités décrites dans le présent document. SILEX se réserve le droit de modifier à tout moment le contenu et les termes de ce document. Tous droits réservés.

Les sociétés de gestion mentionnées dans ce document le sont à but purement illustratif. Les instruments financiers présentés sont utilisés à titre d'exemple. SILEX ne conseille ni n'incite en aucune manière à l'investissement dans les produits financiers présentés dans ce document. © 2024 SILEX FINANCE Tous droits réservés.

Date de rédaction de la brochure : 29/07/2026.

